

# Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 240, Réflexothérapie

Les Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 240, Réflexothérapie, sont applicables en complément et comme partie intégrante des Conditions d'Enregistrement (CE) et des Conditions Générales (CG) du RME. Si ces directives divergent des Conditions d'Enregistrement (CE), ces directives prévalent. De telles divergences sont exclusivement applicables pour l'enregistrement de la méthode N° 240, Réflexothérapie, et non pour l'enregistrement d'autres méthodes.

Ces directives fixent le standard minimal de formation qui est requis pour un enregistrement au RME de la méthode N° 240.

## 1. Généralités

Une formation intégrale totalisant 850 heures d'enseignement doit être justifiée pour la méthode N° 240, Réflexothérapie. Le temps de présence compte en principe comme heure d'enseignement, conformément à l'alinéa 4.4 a., b. et c. des Conditions d'Enregistrement (CE) du RME, sachant que, pour la méthode N° 240, Réflexothérapie, l'étude en autonomie guidée n'est acceptée comme heure d'enseignement que sous certaines conditions et dans une certaine étendue (à ce sujet, cf. les alinéas 2 et 3 de ces Directives).

Pour l'enregistrement de la méthode N° 240, les Conditions d'Enregistrement du RME alors actuelles sont applicables, particulièrement aussi en ce qui concerne les certificats de formation nécessaires.

Les contenus d'enseignement figurant ci-après doivent être pris en considération dans la formation :

## 2. Formation en médecine empirique (au moins 500 heures de formation, dont au maximum 250 heures d'étude en autonomie guidée<sup>1</sup>)

### 2.1 Bases théoriques et pratiques de la Réflexothérapie (au moins 62 heures d'enseignement)

- Compréhension de « être en bonne santé » et « être malade »
- Histoire de la Thérapie des zones réflexes du pied
- Enseignement des zones réflexes des pieds et des mains, selon les modèles classiques<sup>2</sup> de la Thérapie des zones réflexes du pied: matrice extracellulaire; définition du réflexe; zones longitudinales; zones transversales; «cartographie» des pieds/mains avec les systèmes organiques
- Perception différenciée visuelle et tactile des pieds et des mains: résultats d'examen de l'observation et du toucher par le/la thérapeute; qualité de la douleur et ressenti de la douleur du patient
- Techniques de travail dans le cadre de la Réflexothérapie / Massage

- Indications, contre-indications et contre-indications relatives
- Réaction au traitement
- Principes fondamentaux du déroulement du traitement
- Environnement du travail et hygiène
- Développement personnel et dynamique de groupe

### 2.2 Application professionnelle individuelle de la Réflexothérapie

(au moins 360 heures d'enseignement)

- a. Prise de contact et rapport d'analyse
  - Communication et processus relationnel dans l'interaction thérapeutique
  - Information du patient sur la méthode, le traitement, le mode de facturation, les honoraires, l'accès à l'assurance complémentaire
  - Perception du patient
  - Thèmes sur les vécus individuels
  - Processus du rapport d'analyse: caractéristiques somatiques, psychiques, sociales, culturelles et spirituelles des ressources et des problèmes sur la base d'exemples de cas concrets
  - Estimation de la situation sur la base des différentes informations relevées pendant le rapport d'analyse, relatives à la compréhension occidentale de l'anatomie et de la physiologie
  - Formulation des raisons du traitement, des points principaux et des objectifs du traitement
  - Possibilités et limites de la Réflexothérapie
  - Initiation à la tenue d'un dossier patient

<sup>1</sup> L'étude en autonomie guidée est acceptée comme heures d'enseignement, à condition qu'elle soit décrite en détail, tant au point de vue méthodique que didactique, comme partie intégrante du curriculum de prestataire de formation. La partie de l'étude en autonomie guidée dans le domaine de la médecine empirique ne peut totaliser que 250 heures au maximum et doit être répartie convenablement sur les domaines mentionnés aux alinéas 2.1. à 2.3. En ce qui concerne la rédaction du travail de diplôme, seules 100 heures au maximum peuvent être prises en compte comme partie de l'étude en autonomie guidée d'un total maximal de 250 heures, même si la rédaction du travail de diplôme a demandé plus de temps. De plus, le temps consacré à la rédaction du travail de diplôme ne peut être accepté qu'à condition que le travail de diplôme soit rédigé à la fin de la formation, qu'il soit décrit en détail dans le concept pédagogique du prestataire de formation (objectif, but, étendue et conditions-cadres) et qu'il soit approprié à la formation accomplie.

<sup>2</sup> Comme «modèles classiques» de la Réflexothérapie, sont reconnus ceux se rapportant à la compréhension occidentale de l'anatomie/physiologie, intervenant généralement sur les pieds ou les mains, ayant été non seulement expérimentés depuis de longues années, voire ayant fait leurs preuves, mais faisant également l'objet d'une publication.

- b. Travail thérapeutique (planification, exécution et évaluation des interventions) et promotion de la santé
- Interventions ciblées : traitement des zones réflexes sur la base de la définition de l'objectif avec le patient
  - Correspondances des zones réflexes dans le processus du traitement
  - Dosage et combinaison de la technique de travail dans l'application individuelle
  - Prise en considération de la réaction pendant le traitement et ajustement du traitement
  - Possibilités et limites de la forme de traitement
  - Prise en compte des ressources personnelles du patient et de celles de son environnement dans le traitement
  - Communication et processus relationnels dans l'interaction thérapeutique
  - Mesures d'accompagnement pour la promotion de la santé
  - Documentation systématique sur le traitement
- c. Évaluation ; rôle professionnel, éthique professionnelle
- Accompagnement du patient pendant le traitement
  - Examen de l'efficacité et ajustement du traitement: documentation sur le traitement comme instrument d'analyse et de contrôle
  - Domaine des tâches et de compétences du ressort d'autres professionnels de la santé; collaboration interprofessionnelle
  - Aspects de la vie: continuum santé – maladie, troubles chroniques, douleurs
  - Prise de décision éthique et morale
  - Respect du secret professionnel
  - Consentement éclairé du patient
  - Rôle du thérapeute/de la thérapeute: psychohygiène, gestion du stress professionnel, gestion du pouvoir et de la projection, limites
  - Motivation personnelle et activité thérapeutique
  - Possibilités de développement des ressources personnelles au profit de l'activité professionnelle
  - Influence de l'attitude et de la sensibilité personnelles sur le déroulement de la thérapie
  - Signification et possibilités de l'auto-réflexion
- d. Développement de la qualité, gestion du cabinet
- Saisie systématique des données issues de l'expérience pratique et de la littérature spécialisée, ainsi que l'utilisation de telles données pour l'évaluation et le développement de l'activité personnelle
  - Développement de la qualité: système de qualité; rôle de l'organisation de la profession; contribution individuelle dans le cadre du développement de la qualité du statut professionnel
  - Ressources concernant le développement professionnel personnel: réflexion personnelle, évaluation; intervision, supervision et offres de formation continue et qualifiante
  - Développement conceptionnel, investissements, assurances, comptabilité; publicité, relations publiques; protection des données, obligation du secret professionnel

- Domaines de compétence par rapport à l'activité du cabinet, législation cantonale en matière de santé, autorisation de pratiquer; couverture des frais, participation aux frais par les assureurs-maladie

### 2.3 Enseignement élargi des zones et approches de traitement dans la Réflexothérapie (au moins 78 heures d'enseignement)

- a. Cours obligatoire de drainage lymphatique réflexe (au moins 26 heures d'enseignement)
- Histoire du drainage lymphatique manuel et du drainage lymphatique par les zones réflexes du pied
  - Anatomie, physiologie et pathologie du système lymphatique
  - Localisation des zones spécifiques du pied utilisées pour le drainage lymphatique réflexe: en correspondance à la tête, en correspondance au tronc, en correspondance aux extrémités
  - Techniques de prise spéciales de drainage lymphatique réflexe par les zones réflexes du pied
  - Efficacité, possibilités et limites du drainage lymphatique réflexe par les zones réflexes du pied
  - Indications, contre-indications et mesures de précaution d'accompagnement
  - Déroulement d'un drainage lymphatique réflexe par les zones réflexes du pied comme traitement indépendant
  - Intégrer le drainage lymphatique réflexe par les zones réflexes du pied dans le déroulement d'une Réflexothérapie classique
  - Réactions possibles
- b. Dans le cadre de la formation en Réflexothérapie, l'un des cours optionnels suivants doit en outre être justifié (au moins 26 heures d'enseignement)
- Zones selon Head; zones réflexes selon H. Jarricot ou zones réflexes selon Knap
  - Zones réflexes du dos et du ventre selon Abele, Gleditsch ou Lett
  - Points douloureux / réflexes myofasciaux; modèles possibles: points Trigger, tenderpoints selon Jones, points d'irritation selon Sell, points réflexes neuro-lymphatiques selon Chapman
  - Zones réflexes d'après la réflexologie tibétaine / réflexologie intégrale

Les contenus suivants sont thématiques dans tous les cours optionnels :

- Développement historique; hypothèse sur l'efficacité de la thérapie
- Approfondissement des connaissances physiologiques et anatomiques
- Zones spécifiques d'après le modèle choisi
- Indications, contre-indications et mesures de précaution d'accompagnement
- Travaux pratiques: techniques de prise spéciales, autres possibilités de traitement, position, durée, intervalle
- Réactions possibles
- Accompagnement du processus thérapeutique

- c. De plus, dans le cadre de la formation en Réflexothérapie, un autre cours dans l'«Enseignement élargi des zones et des approches de traitement dans la Réflexothérapie» doit être certifié (au moins 26 heures d'enseignement).

Les institutions de formation sont libres à ce sujet, mais les thèmes des contenus doivent s'inspirer de la Réflexothérapie réflexes et peuvent être intégrés à celle-ci en tant qu'enrichissement des connaissances.

### 3. Médecine académique

(au moins 350 heures de formation, dont au maximum 175 heures d'étude en autonomie guidée<sup>3</sup>)

Les contenus de l'enseignement en sciences naturelles et sociales suivants doivent être pris en considération dans l'offre de formation :

Au minimum, ce sont les bases en :

- anatomie et physiologie de l'être humain
- pathologie générale
- pharmacologie
- mesures d'urgence
- anamnèse et rapport d'analyse
- psychologie
- communication

### 4. Entrée en vigueur

Ces Directives entrent en vigueur le 1er janvier 2019.

Novembre 2018

<sup>3</sup> L'étude en autonomie guidée est acceptée comme heure d'enseignement, à condition qu'elle soit décrite en détail, tant au point de vue méthodique que didactique, comme partie intégrante du curriculum de prestataire de formation. La partie de l'étude en autonomie guidée dans le domaine de la médecine académique ne peut totaliser que 175 heures au maximum et doit être répartie convenablement sur les contenus de formation mentionnés à l'alinéa 3.